

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 19 Septembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 21 Juin 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, MARTIN Michel, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

Excusés : BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, GIRARD Pascal (pouvoir à Bornet C.), HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain (pouvoir à Guyot J.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.),

Secrétaire de séance : JOACHIM Mélanie **En exercice :** 44. **Présents :** 31. **Votants :** 35

6. Affaires générales : TEOM – Modification des secteurs d'imposition

Dans le cadre d'une refonte des circuits de collecte des ordures ménagères, du tri et des bio déchets, il est envisagé par la Communauté de communes Sud Nivernais, pour les 15 communes pour lesquelles elle assure ce service en régie, de disposer de deux taux en 2024. Cette disposition permettra d'appliquer deux taux, un premier pour les communes rurales, les faubourgs et les centres-bourgs et un second pour les centres-villes.

Par conséquent, il convient de modifier la délibération 2023/060 pour proposer en 2024 le zonage suivant :

2023	2024	
02 REGIE C1	REGIE C1	2,5 collectes
09 EXV200 AVRIL FLEURY	REGIE C2	4 collectes

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ce zonage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 19 Septembre 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 21/09/2023
Et de la publication le 21/09/2023

La Présidente

La Présidente,

R. ROY